

PROCE VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil SEIZE, le DOUZE du mois d'AVRIL le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au MONT-DORE sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	M. GAY Lionel, M. GAY André, M. ARCHIMBAUD Paul
La Bourboule	Mme EYRAGNE Violette, M. BRUT Éric, M. GUICHARD Etienne
Chambon/Lac	Mme PANCRACIO Amélie, M. ROUX Daniel,
Chastreix	M. BABUT Michel
Compains	M. VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	M. CARDENOUX Didier, M. MOINS Pierre
Espinchal	M. CHANIER Jean-Luc
Le Mont-Dore	Mme BARGAIN Nicole, M. GRAS Philippe
Murat le Quaire	M. BRUGIERE Gérard, M. CHRISTIAENS Francis
Murol	Mme GILLARD Sylvie, M. GOUTTEBEL Sébastien
Picherande	M. CHAMOUX Serge
Saint Diery	M. CHASSARD Frédéric, M. POUGHON Michel
Saint Nectaire	M. BELLONTE Alphonse, M. PAPON Éric
St Pierre Colamine	/
St Victor la Riviere	M. HOUILLON Jean
Valbelex	/

POUVOIRS : Mme GATIGNOL Catherine à M. VALETTE Henri – M. DUBOURG Jean-François à M. GRAS Philippe – M. JACLARD Johan à M. HOUILLON Jean – Mme GARDETTE Christine à M. BABUT Michel – Mme DECHAMBRE Brigitte à M. GAY André.

Absents/Excusés : M. TEILLOT Serge, M. BARLAUD Jean-Claude, M. CHALAPHY Patrice, M. GATIGNOL Sébastien, M. CLECH Michel.

Secrétaire de séance : M. GRAS Philippe

Nombre de Conseillers : En exercice : **35** - Présents : 25 - Votants : 30 - absents / excusés : 5

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Approbation procès-verbal du conseil communautaire du 14 mars 2016.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Rappel de l'ordre du jour :

Budget :

- Budget primitif 2016 :
 - o Budget général
 - o Budgets annexes : logements sociaux, atelier relais, atelier relais de boulangerie, zones nordiques, zones activités
- Affectation des résultats 2015
- Vote des taux de fiscalité 2016
- Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016
- Participations aux organismes extérieurs
- Subventions aux associations

Ressources Humaines :

- Création de postes :
 - o Adjoint technique de 2^{ème} classe (en lieu et place de l'emploi contractuel du chef d'équipe zone nordique ouest)
 - o Rédacteur principal 2^{ème} classe (en lieu et place du poste de rédacteur territorial, suite à la réussite du concours interne de la responsable du service administratif : comptabilité/ressources humaines)
- Mise à jour du tableau des effectifs

Administration :

- Mise en vente d'un bâtiment industriel sur la zone artisanale de Besse (ancien atelier de boulangerie) – Valeur vénale estimée par les Domaines : 120 000 €
- Remplacement du délégué de Murat-le-Quaire au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Questions diverses.

Début du conseil communautaire.

Pour information aux élus communautaires.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Suite à la CDCI du 25 mars 2016, le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté le 30 mars par Madame la Préfète :

- Périmètre n°6 : CC Massif du Sancy + La Godivelle + Le Vernet Ste-Marguerite + St Genès-Champespe + Montgreleix (CC du Cézallier – département du Cantal)
- Périmètre n°7 : CC Rochefort-Montagne + CC Sancy Artense Communauté (à l'exception de St Genès-Champespe).

L'ensemble des nouveaux périmètres, les tableaux de compétences et la nouvelle carte sont consultables sur le site de la préfecture du Puy de Dôme :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/schema-departemental-de-cooperation-intercommunale-a5355.html>

Pour délibération du conseil.

BUDGETS – FINANCES

1. Budgets Primitifs 2016

Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Budget Primitif 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, tel que annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'approuver le Budget Primitif 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

- * Dépenses 13 027 000.00 €
- * Recettes 13 027 000.00 €

Section d'INVESTISSEMENT :

- * Dépenses 9 020 000.00 €
- * Recettes 9 020 000.00 €

Budget Annexe Logements Sociaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Budget Annexe des Logements Sociaux 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, tel que annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'approuver le Budget Annexe des Logements Sociaux 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

- * Dépenses 100 000.00 €
- * Recettes 100 000.00 €

Section d'INVESTISSEMENT :

- * Dépenses 62 928.62 €
- * Recettes 62 928.62 €

Budget Annexe Zones d'Activités

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Budget Annexe des Zones d'Activités 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, tel que annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'approuver le Budget Annexe des Zones d'Activités 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

- * Dépenses 322 414.48 €
- * Recettes 322 414.48 €

Section d'INVESTISSEMENT :

- * Dépenses 156 043.00 €
- * Recettes 156 043.00 €

Budget Annexe Zones Nordiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Budget Annexe des Zones Nordiques 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, tel que annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'approuver le Budget Annexe des Zones Nordiques 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

* Dépenses 560 700.00 €
* Recettes 560 700.00 €

Section d'INVESTISSEMENT :

* Dépenses 790 900.00 €
* Recettes 790 900.00 €

Budget Annexe Atelier Relais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Budget Annexe de l'Atelier Relais 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, tel que annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'approuver le Budget Annexe de l'Atelier Relais 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

* Dépenses 27 000.00 €
* Recettes 27 000.00 €

Section d'INVESTISSEMENT :

* Dépenses 39 000.00 €
* Recettes 39 000.00 €

Budget Annexe Atelier Relais Boulangerie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Budget Annexe de l'Atelier Relais Boulangerie 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, tel que annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'approuver le Budget Annexe de l'Atelier Relais Boulangerie 2016 de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Section de FONCTIONNEMENT :

* Dépenses 19 300.00 €
* Recettes 19 300.00 €

Section d'INVESTISSEMENT :

* Dépenses	23 700.00 €
* Recettes	23 700.00 €

2. Affectation des résultats 2015

Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2015 pour le Budget Principal et propose d'en affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	8 531 442.45 €
Recettes	9 872 080.80 €
Résultat de l'exercice	1 340 638.35 €
Résultat reporté	3 041 285.49 €
Résultat à affecter	4 381 923.84 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 635 903.36 €
Recettes	1 410 967.96 €
Résultat de l'exercice	- 224 935.40 €
Résultat reporté	- 714 878.67 €
Déficit d'Investissement	- 939 814.07 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Dépenses	338 659.14 €
Recettes	120 800.11 €
Solde des R.A.R	- 217 859.03 €

Besoin de financement de la section d'Investissement :

- 939 814.07 + - 217 859.03 = - 1 157 673.10 €

AFFECTATION

1/ Affectation en réserve 2016 (1068)	1 157 673.10 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	3 224 250.74 €
	4 381 923.84 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2015 pour le Budget Principal comme présenté ci-dessus ;
- PRECISE que les centimes des cumuls reportés de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement ont été régularisés pour rattraper les années où les montants étaient arrondis et être ainsi en parfaite cohérence avec les comptes tenus par le comptable public.

Budget Annexe Logements Sociaux

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2015 pour le Budget Annexe Logements Sociaux et propose d'en affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	102 754.69 €
Recettes	81 391.12 €
Résultat de l'exercice	- 21 363.57 €
Résultat reporté	21 848.96 €
Résultat à affecter	485.39 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	43 090.25 €
Recettes	65 691.23 €
Résultat de l'exercice	22 600.98 €
Résultat reporté	- 12 342.36 €
Excédent d'Investissement	10 258.62 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des R.A.R	0.00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement : 0.00 €

AFFECTATION

1/ Affectation en réserve 2016 (1068)	0.00 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	485.39 €
	485.39 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2015 pour le Budget Annexe Logements Sociaux comme présenté ci-dessus.

Budget Annexe Zones d'Activités

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2015 pour le Budget Annexe des Zones d'Activités et propose d'en affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	93 198.00 €
Recettes	93 198.00 €
Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat reporté	145 284.48 €
Résultat à affecter	145 284.48 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0.00 €
Recettes	93 198.00 €
Résultat de l'exercice	93 198.00 €
Résultat reporté	- 16 267.00 €
Excédent d'Investissement	76 931.00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des R.A.R	0.00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement : 0.00 €

AFFECTATION

1/ Affectation en réserve 2016 (1068)	0.00 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	145 284.48 €
	145 284.48 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2015 pour le Budget Annexe Zones d'Activités comme présenté ci-dessus ;
- PRECISE que les centimes des cumuls reportés de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement ont été régularisés pour rattraper les années où les montants étaient arrondis et être ainsi en parfaite cohérence avec les comptes tenus par le comptable public.

Budget Annexe Zones Nordiques

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2015 pour le Budget Annexe des Zones Nordiques et propose d'en affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	437 840.67 €
Recettes	505 416.17 €

Résultat de l'exercice	67 575.50 €
Résultat reporté	50 320.54 €
Résultat à affecter	117 896.04 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	92 551.79 €
Recettes	78 731.54 €
Résultat de l'exercice	- 13 820.25 €
Résultat reporté	- 30 770.11 €
Déficit d'Investissement	- 44 590.36 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Dépenses	80 305.06 €
Recettes	0.00 €
Solde des R.A.R	- 80 305.06 €

Besoin de financement de la section d'Investissement :

- 44 590.36 + - 80 305.06 = - 124 895.42 €

AFFECTATION

1/ Affectation en réserve 2016 (1068)	117 896.04 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	0.00 €
	117 896.04 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2015 pour le Budget Annexe Zones Nordiques comme présenté ci-dessus.

Budget Annexe Atelier Relais

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2015 pour le Budget Annexe de l'Atelier Relais et propose d'en affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	6 462.98 €
Recettes	21 810.84 €
Résultat de l'exercice	15 347.86 €
Résultat reporté	8 699.96 €
Résultat à affecter	24 047.82 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	18 516.39 €
Recettes	21 436.98 €
Résultat de l'exercice	2 920.59 €
Résultat reporté	- 21 436.98 €
Déficit d'Investissement	- 18 516.39 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des R.A.R	0.00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement :

- 18 516.39 + 0.00 = - 18 516.39 €

AFFECTATION

1/ Affectation en réserve 2016 (1068)	18 516.39 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	5 531.43 €
	24 047.82 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2015 pour le Budget Annexe Atelier Relais comme présenté ci-dessus ;
- PRECISE que les centimes des cumuls reportés de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement ont été régularisés pour rattraper les années où les montants étaient arrondis et être ainsi en parfaite cohérence avec les comptes tenus par le comptable public.

Budget Annexe Atelier Relais Boulangerie

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2015 pour le Budget Annexe de l'Atelier Relais Boulangerie et propose d'en affecter les résultats comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	7 620.43 €
Recettes	19 242.04 €
Résultat de l'exercice	11 621.61 €
Résultat reporté	0.80 €
Résultat à affecter	11 622.41 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	11 533.48 €
Recettes	17 406.53 €
Résultat de l'exercice	5 873.05 €
Résultat reporté	- 17 406.53 €
Déficit d'Investissement	- 11 533.48 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des R.A.R	0.00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement :

- 11 533.48 + 0.00 = - 11 533.48 €

AFFECTATION

1/ Affectation en réserve 2016 (1068)	11 533.48 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	88.93 €
	11 622.41 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2015 pour le Budget Annexe de l'Atelier Relais Boulangerie comme présenté ci-dessus.

3. Vote des taux de fiscalité 2016

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant la nouvelle fiscalité qui s'est appliquée en 2011 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que les bases prévisionnelles fournies par les services fiscaux sont en légère hausse et propose aux membres présents de reconduire les taux qui avaient été adoptés en 2015, à savoir :

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2016 :	32,70 %
Taux de Taxe d'Habitation 2016 :	9,84%
Taux de Taxe Foncière 2016 :	1,00 %
Taux de Taxe Foncière Non Bâtie Non Agricole 2016 :	2,70 %

Monsieur le Président présente les produits prévisionnels attendus :

Produit de CFE attendu	2 200 710 €
Produit de CVAE attendu	478 076 €
Produit IFRER attendu	90 371 €

Produit DCRTP attendu	309 527 €
Produit TASCOM attendu	97 173 €
Produit de TH attendu	1 818 629 €
Produit de TF attendu	187 740 €
Produit de TFNB Non Agricole attendu	31 995 €
Produit des Taxes Additionnelles	14 940 €
FNGIR versé	588 670 €
TOTAL des recettes attendues pour la Communauté	5 817 831 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE de voter les taux présentés pour l'année 2016 :
 - 32,70 % pour le taux de Cotisation Foncière des Entreprises
 - 9,84 % pour le taux de Taxe d'Habitation
 - 1,00 % pour le taux de Taxe Foncière
 - 2,70 % pour le taux de Taxe Foncière Non Bâtie Non Agricole

4. **Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, mise en place par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des COUZES auquel la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a délégué la compétence « Ordures Ménagères » pour les communes de COMPAINS, EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, ESPINCHAL, PICHERANDE, SAINT-DIERY, SAINT-PIERRE-COLAMINE, SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE, VALBELEIX en zone 2, CHASTREIX en zone 3, et BESSE, CHAMBON-SUR-LAC, MUROL et SAINT-NECTAIRE en zone 4, et SAINT-DIERY et SAINT-NECTAIRE avec une partie en zone 1 kilomètre.

Monsieur le Président rappelle les taux 2015 qui était de 13,94% pour la zone 2, 14.61% pour la zone 3, 15.27 % pour la zone 4 et 6.64 % pour la zone 1 kilomètre. Il annonce ensuite les taux 2016 proposé par le SICTOM DES COUZES qui seraient de 13.89 % pour la zone 2, 14.55 % pour la zone 3, 15.22 % pour la zone 4 et 6.62 % pour la zone 1 kilomètre.

Le produit attendu serait ainsi de 1 268 860 € dont 19 166 € pour COMPAINS, 57 331 € pour EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES, 19 033 € pour ESPINCHAL, 65 055 € pour PICHERANDE, 43456 € pour SAINT-DIERY, 23 787 € pour SAINT-PIERRE-COLAMINE, 29 655 € pour SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE, 14 987 € pour VALBELEIX, 38 632 € pour CHASTREIX, 574 496 € pour BESSE, 99 521 € pour CHAMBON-SUR-LAC, 139 358 € pour MUROL et 144 383 € pour SAINT-NECTAIRE.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire

- VOTE le taux de T.E.O.M. pour l'année 2016 à
 - 13,89 % pour la zone 2
 - 14.55 % pour la zone 3
 - 15.22 % pour la zone 4
 - 6.62 % pour la zone 1 kilomètre
- PRECISE que les montants sont inscrits au Budget Primitif 2016 en recettes et en dépenses de fonctionnement.

5. Tableau des subventions aux associations, cotisations 2016 et participations aux organismes extérieurs.

Monsieur le Président donne lecture du rapport émis par la commission en charge du programme des animations au titre de l'exercice 2016 et demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions suivantes :

Propositions de subventions 2016 soumises au vote			
BENEFICIAIRE	OBJET	 voté en 2015	 proposition 2016
Catégorie 1 : Evénements d'intérêt supra communautaire			
mairie de Besse	trophée Andros	3 200 €	2 880 €
Mairie de Besse	foire aux vins	3 400 €	3 060 €
mairie de Murois	musée des peintres - expo Alfred Thésonnier	3 600 €	3 400 €
mairie du Mont-Dore	SAFE	5 400 €	4 860 €
Asso.médiévale de Murois	animations médiévales	4 000 €	4 000 €
AFFE - plein la bobine - LA BOURBOULE	festival du film pour l'enfance	23 000 €	20 700 €
SCO - Mt Dore	course de côte	14 400 €	12 960 €
Art et musique des Dores - Mt Dore	rencontres musicales	6 300 €	5 670 €
X TTR 63 - Mt Dore	Trail hivernal Sancy - assaut de la cabane	2 000 €	3 800 €
Sancy Blanche	course de ski de fond	4 000 €	4 000 €
Sancy snow Jazz	festival jazz	24 000 €	21 600 €
Mairie Bourboule - Sancy Outdoor	festival des sports de nature	3 800 €	3 420 €
TOTAL		93 300,00 €	90 350 €
Catégorie 2 : Evénements d'intérêt communautaire			
Saint Nectaire	St nectaire en majesté	4 000 €	3 600 €
Mairie Bourboule - Sancy Verte	épreuve VTT	8 000 €	7 200 €
Mairie de Picherande	fête de la Gentiane	2 300 €	2 300 €
Association Art'air - Clermont Fd	rando + animation	2 800 €	2 300 €
les musicales des Couzes	festival musique	1 000 €	1 430 €
Comité des Fêtes de St Nectaire	Rencontre interculturelles		3 000 €
Free Sancy Style	Festival		1 300 €
Cheval Comtois Massif Central	concours inter régional à Chambon sur Lac		1 000 €
Assoc les Ailes Silencieuses - Murat le Quaire	planeurs radiocommandés/ manifestations été	2 400 €	2 300 €
JEEP AOC	rassemblement de jeep	2 200 €	1 980 €
Téléthon	inter-communal		500 €
TOTAL		22 700,00 €	26 910 €
Catégorie 3 : Evénements locaux marquants communaux			
les amis d'Eglise neuve	la journée du livre	1 000,00 €	1 000 €
SEM MONT DORE	Mont Dore Sancy+ épreuve de trail	500,00 €	500 €
club pétanque - Bourboule	report depuis 2014	800 €	800 €
assoc Chambon Murois evenements	journée du patrimoine automobile	500 €	500 €
St Nectaire	concerts classiques	500 €	500 €
assoc des amis du foirail de Brion	foires de Brion / Compains	1 000 €	1 000 €
comité régional de ski d'Auvergne	handi'recton des pistes - Mt Dore		300 €
la mémoire des marchands de toiles	exposition itinérante	500 €	500 €
Assoc BOSBLETERS - Valbeaix	fête de la Pentecôte	1000	1 000 €
16 communes X 2500€	communauté de communes du Sancy / animations diverses	48 000 €	40 000,00 €
TOTAL		53 800,00 €	46 100 €
Catégorie 4 : Evénements exceptionnels			
SASU Dome aventure	Quadbike		3 000 €
Secours populaire	Copains du Monde		69 €
TOTAL		21 500,00 €	3 069 €
Subventions de fonctionnement liées à une compétence communautaire			
collège de Besse	section sport étude	2 300 €	2 300 €
Office de Tourisme	subvention de fonctionnement 2016	1 595 000,00 €	1 595 000,00 €
TOTAL		1 597 300,00 €	1 597 300 €
Cotisations et adhésions 2016			
Association des Maires du puy de Dôme	cotisation	749 €	749 €
Association Pays du Grand Sancy	cotisation	4 300 €	4 300 €
ADHUME	cotisation	1 638 €	1 638 €
TOTAL		6 687,00 €	6 687 €
TOTAUX		1 795 287,00 €	1 770 416 €

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les subventions qui viennent de lui être soumises,
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution et signer les conventions afférentes.

RESSOURCES HUMAINES

6. Création de postes

Poste Adjoint Technique 2^{ème} classe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, notamment son article 3 alinéa 2 ;
 VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Contrat à Durée Déterminée du Responsable de l'Espace Sancy Ouest arrive à échéance au 30 Avril 2016. Il propose de créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet afin de l'intégrer à compter du 1^{er} Mai 2016.

En conséquence, il convient de compléter le tableau des effectifs par un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2016, et de supprimer l'emploi contractuel de Chef d'Equipe Zone Nordique à cette même date.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- ✓ APPROUVE la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2016 ;
- ✓ DECIDE de supprimer l'emploi contractuel de Chef d'Equipe Zone Nordique à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2016 ;
- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget 2016

Poste Rédacteur Principal 2^{ème} classe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, notamment son article 3 alinéa 2 ;
 VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
 VU l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Puy de Dôme en date du 8 Janvier 2016 arrêtant la liste d'aptitude au concours interne de Rédacteur Principal 2^{ème} classe ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Responsable du Pôle Administratif des services de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a été admise au concours interne de Rédacteur Principal 2^{ème} classe. Il propose de créer un poste et de la nommer à compter du 1^{er} Mai 2016.

En conséquence, il convient de compléter le tableau des effectifs par un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2016, et de fermer le poste de Rédacteur Territorial à cette même date.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- ✓ APPROUVE la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2016 ;
- ✓ DECIDE de supprimer le poste de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du 1^{er} Mai 2016 ;
- ✓ PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du Budget 2016

7. Mise à jour du tableau des effectifs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
 VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
 VU la délibération n° 57 / 2016 en date du 12 Avril 2016 créant un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et supprimant l'emploi de Chef d'Equipe Zone Nordique à compter du 1^{er} Mai 2016 ;
 VU la délibération n° 58 / 2016 en date du 12 Avril 2016 créant un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe et supprimant un poste de Rédacteur Territorial à compter du 1^{er} Mai 2016 ;
 VU la délibération n° 11-2016 en date du 28 Janvier 2016 mettant à jour le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire du départ par voie de mutation de la Chargée de Mission Culture Communication au 18 Avril 2016. Comme il ne sera pas procéder à un recrutement sur ce grade, il convient de supprimer le poste de Technicien Principal 2^{ème} classe au 1^{er} Mai 2016.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} Mai 2016 :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Dont temps complet	Dont temps non complet
A D M I N I S T	Attaché	A	2	2	
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	
	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
	Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	2	2	
A N I M A T	Animateur Territorial	B	1	1	
	Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
C U L T	Assistant Enseignement Artistique	B	1	1	
	Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	4	3	1
T E C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
	Adjoint Technique de 1 ^{ère} cl	C	1	1	
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} cl	C	7	7	

EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	QUOTITE	MOTIF DU CONTRAT
Chargé de Mission Logements Sociaux et Commande Publique	B	1	35 / 35èmes	Loi 84-53 article 3-3 1 ^{er} alinéa
Chargé de Mission Direction Pôle de Lecture Public	B	1	35 / 35èmes	CDI
Directrice ALSH	B	1	28 / 35èmes	Loi 84-53 article 3-2

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'adopter le tableau des effectifs modifié tel que présenté ci-dessus à compter du 1^{er} Mai 2016 ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget 2016, chapitre 012.

ADMINISTRATION

8. Mise en vente d'un bâtiment industriel sur la zone artisanale de Besse (ancien atelier de boulangerie)

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Conseil délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la communauté de communes, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une communauté de communes donne lieu à délibération motivée du conseil portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le conseil délibère au vue de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Considérant que le bâtiment industriel implanté sur la parcelle cadastrée ZM 236 d'une superficie de 1 323 m², situé dans la zone artisanale de BESSE, d'une contenance de 157 m² appartient au domaine privé communautaire,

Considérant que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communautaire et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien à hauteur de 120 000 € (cent vingt mille euros) établie par le service des Domaines par courrier en date du 11 février 2016,

Le Conseil communautaire est donc appelé à valider la cession de cet immeuble et d'en définir les conditions générales de vente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE la vente du bâtiment industriel implanté sur la parcelle cadastrée ZM 236, situé dans la zone artisanale de BESSE ;
- AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par une vente à l'enveloppe, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun ;
- FIXE le prix minimum de l'offre à hauteur de 120 000 € (cent vingt mille euros) hors frais de notaire.

9. Remplacement d'un délégué communautaire dans le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

- Monsieur BRUGIERE Gérard, Maire de Murat-le-Quaire remplace Madame LEGROS Fabienne au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.
- Madame BARGAIN Nicole, déléguée de la commune du Mont-Dore remplace Monsieur GRAS Philippe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire valide cette modification des représentants de la CCMS au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Fin du conseil à 21h00.

Le Secrétaire

Philippe GRAS

Le Président

Lionel GAY